



## COMMUNIQUÉ

Paris, le 5 février 2014

### L'HOSPITALISATION A DOMICILE :

#### UN LEVIER ESSENTIEL POUR RÉPONDRE AUX AMBITIONS DU PLAN CANCER 3

**La Fédération Nationale des Etablissement d'Hospitalisation A Domicile (FNEHAD) s'inscrit pleinement dans les objectifs majeurs du 3ème Plan Cancer que le Président de la République vient de rendre public et se félicite de la place réservée aux prises en charge à domicile.**

L'une des premières ambitions du Plan Cancer 2014/2019 est de réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès aux soins. Les établissements d'HAD, qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, constituent précisément un outil majeur de réduction de ces inégalités en se rendant au domicile des patients et seront donc un appui essentiel de la réussite de ce plan.

Au-delà de son rôle historique dans la prise en charge des soins palliatifs à domicile, l'HAD se positionne également, d'ores et déjà, à d'autres étapes de la prise en charge des pathologies cancéreuses, que cela soit le traitement par chimiothérapie, les surveillances post chimiothérapie et post radiothérapie ou les soins de support.

Ainsi, chaque année, près de 50 000 malades atteints de cancer sont pris en charge en HAD et ces soins, qui ont connu une forte croissance en 2012, sont appelés encore à se développer du fait de la plus grande maniabilité des produits administrés et surtout du souhait des patients et de leurs familles d'être soignés chez eux.

Actuellement, moins de 1% des patients traités par chimiothérapie le sont en hospitalisation à domicile, offrant à l'HAD des perspectives de développement considérables. La circulaire du 4 décembre 2013 sur l'HAD comporte d'ailleurs un indicateur de développement de la chimiothérapie à domicile. Cela suppose l'élaboration de référentiels spécifiques pour les structures d'HAD réalisant des chimiothérapies, comme le prévoyait déjà le Plan Cancer 2009-2013, travail en cours de réalisation par la HAS avec un résultat attendu en 2015.

Il convient en effet de rappeler que les HAD, en tant qu'établissements de santé, répondent quotidiennement aux exigences de sécurité et de qualité de la prise en charge évaluées de façon indépendante par la HAS dans le cadre de la certification, en particulier en ce qui concerne le circuit du médicament, particulièrement sensible dans le cadre de la prise en charge du cancer.

Par leurs compétences en matière d'évaluation psychosociale, la pluridisciplinarité des intervenants, leur expertise de la coordination et la réponse « sur-mesure » qu'ils apportent aux patients, les établissements d'HAD peuvent contribuer à atteindre les objectifs du nouveau Plan Cancer : adapter les prises en charge aux besoins des enfants, répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées, améliorer la coordination ville-hôpital, sécuriser la chimiothérapie orale (etc.) et venir en appui du développement de la chirurgie ambulatoire en cancérologie.

Enfin, l'Hospitalisation à Domicile permet de ne pas rompre avec le monde professionnel, objectif également rappelé par le Président de la République, et facilite dans tous les cas la réinsertion sociale des patients après la fin des traitements. Elle doit en ce sens constituer un recours systématique, dans le cadre de ses indications, pour tous les patients atteints de cancer qui souhaitent concilier sécurité des soins et préservation de leur qualité de vie.

**A propos de la FNEHAD :**

Créée en 1973, la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation A Domicile est la seule fédération hospitalière spécifiquement dédiée à l'hospitalisation à domicile.

Elle a pour but de promouvoir l'identité et le rôle de l'HAD, d'œuvrer à son développement sur tout le territoire national afin d'en favoriser l'accès à toute la population, de mutualiser et promouvoir l'expérience de ses adhérents, et de représenter et défendre leurs intérêts.

Plus de 230 établissements d'HAD, de statut public, privé non lucratif et privé lucratif, adhèrent à la FNEHAD et ont réalisé plus de 90% des journées d'HAD en 2012.

**Contact :** Anne DABADIE - [a.dabadie@fnehad.fr](mailto:a.dabadie@fnehad.fr) - Tél.: 01 55 43 09 07